

Membres	7
Présent(s)	6
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

SEANCE DU 25 MARS 2021

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER.

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général
Vu l'avis de France Domaine du 4 novembre 2020
Délibère :

B/2021/007 : Strasbourg - route de la Wantzenau - Chemin du Doernelbruck - « AERIS » : Vente en l'état futur d'achèvement de 41 logements. Autorisation d'acquisition.

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès de la SCCV AERIS représentée par les promoteurs immobiliers Vauban Immobilier et Rive Gauche, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 41 logements, sis route de la Wantzenau / Chemin du Doernelbruck à Strasbourg - programme « AERIS », Bâtiments C et D, comprenant 37 places de stationnement en sous-sol, pour un prix de 5 103 777,50 € HT.
2. Le prix de revient prévisionnel s'élève à 5 323 490 € HT, soit 2 242 € HT par m² de surface habitable et 129 841 € HT par logement.

Les études étant en cours, sur une base de 2 373,85 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de + 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

3. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,
4. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
5. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme